

# Compte Rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier Le Salinier du 30/03/2023

## **Présents :**

Frédéric Caracatsanis, président du conseil de quartier

Laurent Goncalves, vice-président

Marcel Guardiole, secrétaire

Jacques de Kuyper, membre du bureau

Joelle de Kuyper

Stéphane Tamalet

René Discours

Emmanuel Dunouvion

Aurore Lepasant

Florence Ader

Harold Lepasant

M Jean Gauthier, Conseiller municipal délégué voirie et réseaux

Mme Karine Lidos, responsable du service social

## **Ordre du jour :**

- Présentation de la Mosaïque des partages par le service social
- Rappel des actions menées depuis mai 2019
- Election du bureau
- Bilan actions sécurité routière - Prochaines priorités sur la sécurité routière
- Taille des haies
- Points divers

Le président ouvre la séance à 20h10 et remercie M. Jean Gauthier et Mme Lidos pour leur présence.

## **Intervention du service social**

Intervention de Mme Karine Lidos, responsable du service social sur la présentation des missions de la mosaïque des partages.

La mosaïque des partages est une structure de proximité pour répondre aux besoins des habitants avec des ateliers organisés régulièrement. La structure propose d'aider les gens à lancer de nouvelles activités ou de nouveaux projets au bénéfice des habitants ou de la commune. Ouvert à tous les habitants, le programme est disponible sur le site de la mairie de Fonsorbes. Le centre social est un moyen de combattre l'isolement de certaines personnes et créer un lien. Environ 150 adhérents à la mosaïque, tous les ateliers sont gratuits.

## **Rappel des actions menées depuis mai 2019**

Le président rappelle les actions menées depuis 2019 :

- 2019 : Présentation aux élus municipaux – Principe de fonctionnement des conseils de quartier

- Entretien avec le commissaire enquêteur lors de la révision du PLU
- Demande liée aux entretiens des espaces verts
- Mars 2021 : 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil de quartier Le Salinier – confirmation du bureau provisoire
- Avril-mai 2021 : Discussions sur les containers de recyclage de papiers cartons
- Juin 2021 : Dossier sécurité routière ouvert pour étudier les aménagements possibles
- Mars 2022 : Réunion publique sur la sécurité routière
- Février 2023 : Question de la mairie sur l'aire de jeux de Cachac

En résumé, voici le nombre de réunion organisées :

Année	Réunions visioconférence	Réunions en présence
2023	2	1
2022	3	4
2021	1	3
2020	0	0
2019	3	1

## Election du bureau

Le président et le vice-président rappellent le rôle du bureau du conseil de quartier, à savoir d'intermédiaire pour les échanges entre la municipalité et les habitants.

Le bureau actuel indique qu'il souhaiterait avoir une implication de quelques habitants des zones de Cachac et des Charmes pour mieux relayer les échanges sur ces zones du quartier.

Le président invite les candidats à se faire connaître.

Jacques de Kuyper propose sa candidature en qualité de membre du bureau.

Le président propose de reconduire le bureau actuel dans ses fonctions et d'y ajouter Jacques de Kuyper en qualité de membre.

Le bureau ainsi constitué à quatre membres (président, vice-président, secrétaire, un membre) est confirmé à l'unanimité.

Certains habitants présents indiquent que même s'ils ne se présentent pas au bureau, ils pourront apporter leur aide ponctuelle sur des actions demandées par le bureau (distribution de flyer par exemple).

## Bilan des actions sur la sécurité routière et prochaines priorités

M. de Kuyper distribue aux présents un document de bilan et de proposition (ce document est présent en annexe de ce compte-rendu).

Le conseil de quartier s'était engagé à restituer un retour d'expérience des aménagements réalisés en 2022 par le Muretain Agglo sous la commande de la ville, pour s'appuyer sur les constatations afin de déterminer une deuxième tranche d'aménagements souhaités en 2023.

Les aménagements qui ont été réalisés en 2022 ne correspondent que partiellement à ce que nous avons préconisé, mais ils ont constitué une première tranche encourageante qui a apporté une amélioration incontestable à la sécurité routière localement là où ils ont été réalisés.

La réalisation qui a été faite reste incomplète à ce jour, malgré nos signalements répétés à la ville :

1. Le sens de priorité de l'écluse centrale installée à l'extrémité Ouest de l'avenue des Pins n'est pas conforme à ce que la ville et le Muretain Agglo ont commandé, qui était conforme à notre demande = priorité aux usagers venant de l'Est, pour protéger les riverains habitant aux 97 et 95 avenue des Pins. Il suffit d'échanger les deux panneaux C18 et B15 sans avoir à déplacer les poteaux les soutenant.
2. Au droit des trois écluses réalisées avec des coussins (2 avenue des Pins, 6 rue du Carlat et 95 avenue des Romarins), les 6 panneaux C27 réglementaires et obligatoires signalant ces coussins n'ont pas été installés.
3. Il n'y a pas de signalisation prévenant les usagers s'engageant dans l'avenue des Pins depuis le rond-point des Palmiers qu'ils vont immédiatement rencontrer un obstacle caché jusqu'à ce qu'ils soient engagés dans l'avenue des Pins. Il faut ajouter un panneau de signalement de chaussée rétrécie à gauche A3b sur le poteau qui supporte actuellement le panneau B30 d'entrée de zone 30.
4. Il n'y a pas de cohérence entre les entrées et sorties de la zone 30 étendue à l'avenue des Pins, dans le secteur de Cachac (impasse des Rosiers, rue et impasse du Pasticié).

La réalisation des pointillés type T3 entre le 6 avenue des Pins et le 22 avenue des Pins, dans cette zone de courbes successives, est manifestement l'aménagement qui a apporté le plus d'efficacité, la majorité des usagers restant maintenant dans leur voie ou, s'ils n'y sont pas ces pointillés médians les ramène à droite lorsqu'ils croisent d'autres véhicules. L'effet d'entonnoir sur la voirie large de 5 mètres a aussi globalement fait réduire la vitesse à la majorité des usagers, à l'exception de quelques irréductibles chauffards.

Les écluses font réduire la vitesse lorsque des usagers se présentent face à face. Quand ils sont seuls, certains ne ralentissent pas, ce qui génère du bruit pour les riverains directs qui s'en plaignent. Le bruit est particulièrement gênant pour les coussins caoutchouc (2 avenue des Pins), et moindre par le coussin béton.

Une habitante soulève le problème de vitesse au niveau de l'écluse avec coussin du 95 avenue des romarins avec un manque de visibilité des véhicules venant de l'Est. Le conseil de quartier rappelle que cette écluse n'avait pas été demandée et encore moins le coussin, un simple rétrécissement sans coussin avait été sollicité au niveau du rond point des Dracénas. La signalisation en amont de ce coussin pourrait être renforcée (panneau A2b) car un simple panneau de de signalement de chaussée rétrécie à gauche A3b est présent pour les usagers venant de l'Est (avenue de Provence) devant le 31 avenue des Pétunias avant la courbe qui cache l'obstacle, sans aucune mention du ralentisseur.

Un habitant soulève le problème du passage piéton situé à l'entrée du domaine du Banayre sur la sortie du rond-point de la route de Fontenilles, allée des plamiers : la visibilité est mauvaise pour les véhicules arrivant de Fontenilles, en phase de décélération, souvent surpris par des enfants qui traversent sur ce passage piéton alors qu'ils sont cachés par le mur en brique. La possibilité de déplacer ce passage piéton est évoquée, une position centrale entre les 2 rond-points (Fontenilles et palmiers) est à étudier en essayant d'évaluer la dangerosité dans un sens de circulation comme dans l'autre.

Les trois stops (6 avenue des Pins) sont moyennement respectés : dès que plusieurs véhicules se présentent simultanément, globalement les stops sont respectés. Lorsque

certain usagers se présentent seuls, un petit nombre respecte l'arrêt complet, une majorité coule le stop à petite vitesse, certains passent sans ralentir en coupant au travers du carrefour comme avant.

C'est pourquoi nous demandons à la ville que la tranche 2023 des aménagements de sécurité du quartier soit la suivante, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Corrections des points 1 à 4 détaillés ci-dessus ;
5. Installation de 2 stops sur l'avenue des Romarins (face aux 30 et 59), mesure n°7 demandée l'année dernière, qui demeure une priorité majeure ;
6. Extension de la zone 30 au contournement Nord et Ouest des étangs du Banayre (avenue des Romarins + avenue des Pétunias + avenue de Provence) ;
7. Réalisation des pointillés T3 dans toutes les zones en courbe des voies principales (avenue des Pins du 22 au 103 avenue des Pins + avenue des Romarins + avenue de Provence) ;
8. Réalisation d'une écluse latérale sans coussin sur l'avenue des Pétunias, côté nord de l'îlot du rond-point des Dracénas (entre les 35 et 37 avenue des Pétunias), les quilles J11 faisant obstacle devant être le long du trottoir côté impair ; priorité selon le code de la route, donc les usagers venant de l'Ouest (avenue des Romarins) auront priorité sur ceux venant de l'Est (avenue de Provence).

Ces préconisations sont explicitées dans les deux cartes jointes au présent compte rendu.

## Entretien des espaces verts publics - taille des haies

Le conseil de quartier remarque une amélioration depuis le début 2022 dans la taille du gazon.

Récemment une taille franche, voire au ras du sol, a été faite pour les haies d'arbustes jouxtant la voirie. Le retour des habitants est positif, y compris pour la taille au ras du sol des haies qui étaient gênantes pour la sécurité des piétons, car les haies concernées ont commencé à repousser, qu'il faudra maintenir basses.

Les habitants remercient la municipalité pour ces interventions et constatent une amélioration de ces espaces jouxtant la voirie.

## Points divers

Du verre brisé est présent près des conteneurs en verre devant la salle de réunion du Banayre (devant la crèche). Les débris de verre représentent un risque pour les jeunes enfants et les animaux, le conseil de quartier demande à la mairie de remonter le problème au Muretain Agglo afin que ses agents passent un coup de balai pour ramasser ces éclats lors de la prochaine collecte de verre. Il serait opportun que les camions de collecte soient dotés d'un aspirateur avec tuyau sur enrouleur comme certains engins d'autres collectivités.

Beaucoup d'alertes concernant des tentatives de cambriolage ont été remontées sur le quartier. Voisins vigilants et la participation citoyenne fonctionnent, la gendarmerie de Saint Lys a bien été notifiée et a mené des investigations. Le conseil de quartier rappelle qu'en cas de flagrant délit ou d'urgence il faut contacter le 17, alors que pour un signalement suspect, les canaux de "Voisin vigilant" et de "Participation citoyenne" sont utiles surtout s'ils sont accompagnés d'informations facilitant les investigations (plaques d'immatriculation, description des individus...).

Dans l'espace vert du Banayre, les chenilles processionnaires et les nids de frelons vont apparaître avec l'arrivée des beaux jours, une habitante demande quelles sont les actions possibles. Il est suggéré d'organiser une action citoyenne pour poser des pièges à chenilles processionnaires sur les nombreux pins présents dans l'espace, mais le conseil de quartier rappelle que cet espace est privé et qu'il ne peut y avoir aucune action sans l'accord du propriétaire.

Les habitants et le conseil de quartier ont observé que tous les pins sur le domaine public étaient équipés de pièges à chenilles processionnaires, pièges qui ont été entretenus à l'automne dernier. Le conseil de quartier remercie la mairie pour cette action.

Le conseil de quartier demandera si la mairie pourrait positionner des nichoirs à mésanges sur certains arbres présents sur le domaine public, ce qui permettrait d'offrir, avec ces prédateurs naturels des chenilles processionnaires, une protection plus ample sur la zone.

Un habitant remonte l'état dégradé du mur en brique portant les inscriptions "DOMAINE DE BANAYRE", allée des palmiers, proche du rond point de Fontenilles avec des taches blanches sur les briques et des tâches noires sur les parties blanches, probablement champignons et salpêtre.

Le conseil de quartier demandera à ce qu'un entretien du mur en briques de l'entrée du domaine du Banayre soit effectué par la municipalité.

Le bureau du conseil indique qu'un état des lieux des lampadaires manquants ou en panne a été remonté à la mairie qui a, très rapidement, transmis ces signalements au service d'éclairage pour traiter les demandes.

Le conseil de quartier déplore que récemment 2 abribus aient été vandalisés et les vitres cassées, le premier est situé devant le 48 avenue des Pins (vitre arrière centrale) et le second en face du 45 avenue des Pins (deux des trois vitres arrière). Un troisième abribus est dégradé de longue date, devant le 12 avenue des Pins (vitre arrière centrale). Le conseil de quartier va remonter l'information à la municipalité qui le déclarera au conseil départemental qui en est responsable.

M. Gauthier indique que la mairie a fait effectuer un entretien des canalisations du réseau pluvial pour les dégorger, le conseil de quartier demande que soit vérifié si l'entretien a bien été effectué sur la zone 6-22 avenue des Pins et celle autour du 58 avenue des Romarins.

La pression du réseau d'alimentation en eau potable est encore un problème qui est remonté par les habitants qui notent de nouvelles fuites sur le réseau d'eau, notamment les habitants de l'avenue des pétunias sont fortement impactés. Le conseil de quartier, sans aucune présupposition de la cause du problème, rappelle la nécessité pour les habitants d'avoir un réducteur de pression pour protéger leur installation individuelle. Une action auprès du service des eaux pour leur demander des solutions (sur le réseau public ou des habitations) est envisagée par le conseil de quartier.

Le président clôture la réunion à 22h04 en remerciant la municipalité pour le verre citoyen offert.

1<sup>ère</sup> tranche = 2022

TRAVAUX REALISES :

1

zone 30 (2-95 Pins + Carlat + Pasticié-Sourrouille)

écluse latérale coussin caoutchouc (6 Carlat)

écluse latérale coussin caoutchouc (2 Pins)

écluse latérale coussin béton (95 Romarins)


pointillés médians (6-22 Pins)



écluse centrale (95 Pins)


3 stops (6 Pins)



**CORRECTIONS à FAIRE :**

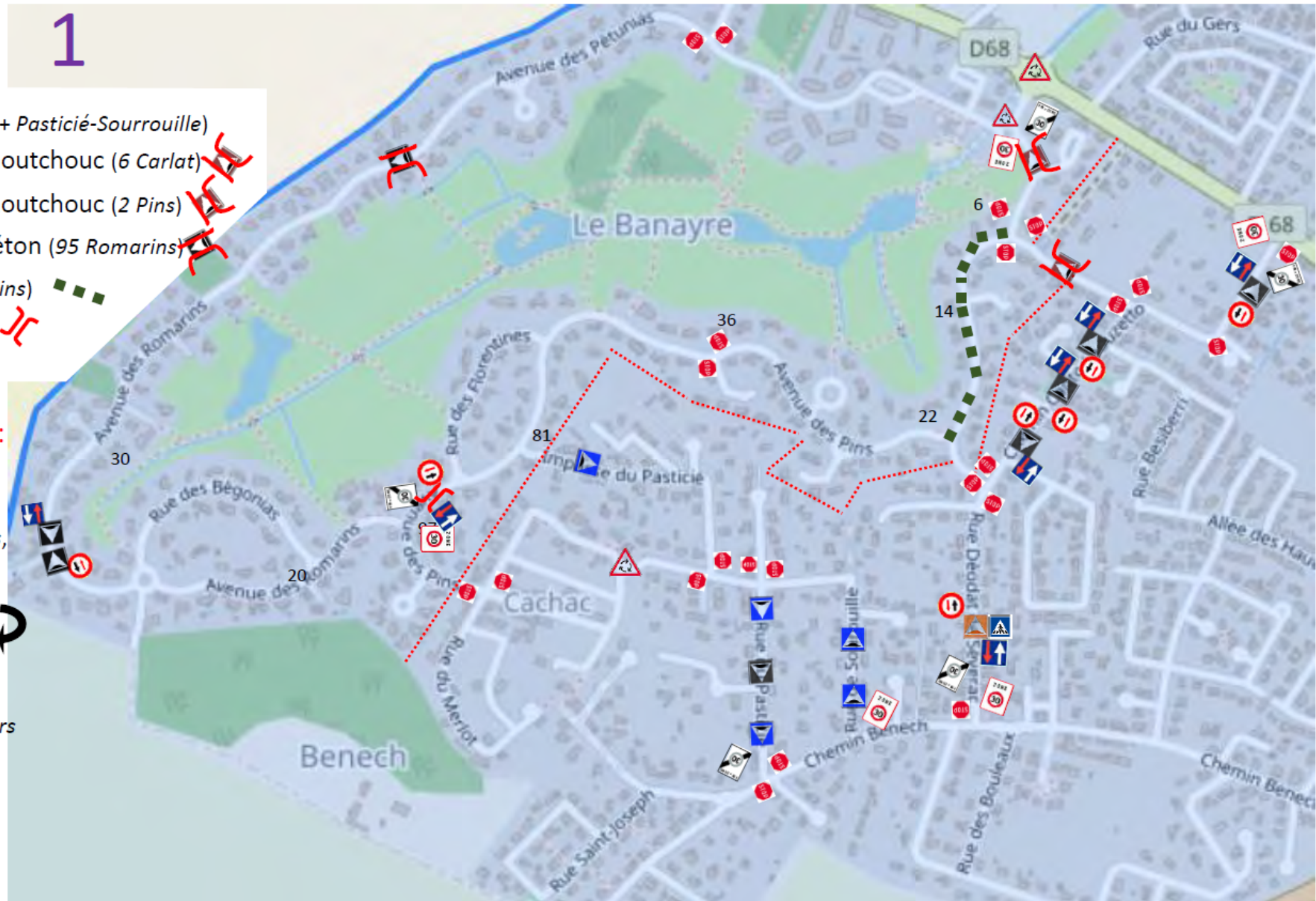
**demandées mais non faites**

6 panneaux C27  : pour prévenir des coussins 2 Pins, 6 Carlat et 95 Romarins

Retourner sens priorité :  :  
écluse centrale 95 Pins 

Panneau obstacle A3b  :  
sortie de *rond-point Palmiers* avant écluse 2 Pins

Compléter panneau B51 :  
*Pasticié /Benech*   
sortie de zone 30 



1<sup>ère</sup> tranche = 2022

TRAVAUX REALISES :

2

zone 30 (2-95 Pins + Carlat + Pasticié-Sourrouille)

écluse latérale coussin caoutchouc (6 Carlat)

écluse latérale coussin caoutchouc (2 Pins)

écluse latérale coussin béton (95 Romarins)





pointillés médians (6-22 Pins)

écluse centrale (95 Pins)

3 stops (6 Pins)

2<sup>ème</sup> tranche = 2023

ORDRE PRECONISE :

1.  Romarins 30/59
2. zone 30 Romarins + Pétunias + Provence 
3. Pointillés dans toutes voies principales en courbe 
4. Écluse Romarins   
/Dracénas 55 sans coussin

